Manuel Valls annonce que la censure de Twitter est effective en France (maj 2)

28/01/2014 à 10h50

mise à jour du 28 janvier 2014

Tandis que toute la presse (subventionnée et avec sa niche fiscale) Française s'est tue, un article dans The Guardian du 2 janvier 2014 (wikipédia : The Guardian est un quotidien d'information britannique fondé en 1821. Il fait partie de la « presse de qualité » et a une ligne éditoriale de centre-gauche.) :

France's censorship demands to Twitter are more dangerous than 'hate speech'

Les demandes de la France de censure de Twitter sont plus dangereuses que les "messages de haine"

À travers l'histoire, il n'existe que peu d'idées à avoir été aussi destructrices que de permettre à des gouvernements de censurer les opinions qu'ils n'aimaient pas.

[…] Avant d'entrer dans le fond de tout cela, je dois dire : Je ne comprends tout simplement pas comment quelqu'un qui décide de devenir journaliste consacre alors son énergie à pousser que le gouvernement soit habilité à interdire et à criminaliser certaines idées et d'emprisonner ceux qui les expriment. De toutes les personnes qui voudrait l'Etat habilité à criminaliser les idées, ne vous pensez que les gens qui entrent dans le journalisme seraient les derniers à préconiser cela ?

J'ai écrit beaucoup, beaucoup de fois sur l'odieux et les dangers de l'autonomisation de l'Etat à criminaliser des idées – y compris pour la version progressive de cette quête, en particulier en Europe et au Canada , mais aussi aux États-Unis – et je ne vais pas ressasser tout ces arguments ici. Mais il

ya une omission flagrante dans la tribune de Farago que je tiens à souligner, car cela souligne un point essentiel : Comme toujours, il est écrasé de l'orgueil et de l'amour-propre qui anime cette volonté à ce que l'Etat supprime des idées.

Nulle part chez les pro-Farago de la censure, l'argument ne tient-il, ou même fugitivement envisage la possibilité que les idées que l'État force à réprimer puissent être les idées qu'ils aiment, plutôt que les idées qu'ils n'aiment pas. Les gens qui veulent que l'Etat punisse l'expression de certaines idées sont tellement convaincus de leur bonté d'âme, de la justesse incontestable de leurs points de vue, qu'ils ne peuvent même pas concevoir que les idées qu'ils aiment pourront, à un moment donné, se retrouver sur la liste des interdictions. […]

C'est ce qui m'étonne et me dérange toujours le plus chez les partisans de la censure : leur incroyable orgueil. Il y a toutes sortes de vues que je défends et pour lesquelles je suis absolument convaincu d'être dans le vrai, et même de nombreuses qui, je crois, ne peuvent raisonnablement pas être contestées.

Mais il n'y a aucune vue que je puisse tenir qui me paraissent si sacré, si objectivement supérieure, que je voudrais que l'État en interdise toute contestation et mette en prison ceux qui expriment de la dissension. Comment des gens peuvent-ils devenir si convaincus de leur propre infaillibilité qu'ils veulent s'arroger le droit le pouvoir de non seulement décréter quelles idées sont mauvaises, mais en plus utiliser la force de coercition de l'État pour faire disparaître ces idées et punir les gens pour les exprimer ?

(un grand merci pour la traduction au post 163 et suivants de [illegible])

<u>mise à jour du 26 janvier 2014</u>

Le ministre de l'Intérieur s'est exprimé sur la collaboration de Twitter avec les autorités. Le gel des données et le déréférencement des hashtags illicites est désormais bel et

bien acté.

Le gel de données sans aviser les utilisateurs

“Grâce à la concertation conduite avec cet opérateur, des engagements de sa part ont pu être obtenus, concernant la suppression des contenus illicites. Twitter a mis en place des techniques permettant de restreindre l’affichage de contenus prohibés dans les seuls pays où ils sont illicites. Je pense aux contenus xénophobes et discriminatoires, illicites en France, mais pas aux Etats-Unis”, a déclaré le ministre.

La collaboration semble très active entre la filiale française du réseau social et les autorités : “Twitter s’engage à procéder au gel des données d’enquête sur simple courriel, sans aviser les utilisateurs si les enquêteurs demandent expressément à ce que ces mesures restent confidentielles”. De quoi aller plus loin qu’aux Etats-Unis par exemple où Twitter a obtenu le droit de prévenir les utilisateurs concernés pour qu’ils puissent préparer leur défense.

Déréfencement des hashtags illicites

D’après le ministre, Twitter peut également exercer “un déréférencement des hashtags à succès, mais illicites, quand ils apparaissent dans les “Tendances” de sa page d’accueil – l’objectif étant de”limiter leur résonance (…) De telles mesures ont déjà été prises à la demande des autorités ou d’associations françaises telles que SOS Homophobie.”

source : metronews.fr

autre source : Le blog de Yves Eudes grand reporter au journal le Monde

---

article original du 25 janvier 2014

Pour **Manuel Valls**, il est plus que jamais temps **pour l’état de protéger la liberté d’expression sur Internet, pour autant ce dernier a passé de longues minutes à expliquer à l’audience du forum comment il comptait la réduire.**

Twitter est ainsi positionné en exemple : *” Grâce à la concertation conduite avec cet opérateur, des engagements de sa part ont pu être obtenus, concernant la suppression des contenus illicites. Twitter a mis en place des techniques*

permettant de restreindre l'affichage de contenus prohibés dans les seuls pays où ils sont illicites – je pense au contenus xénophobes et discriminatoires, illicites en France, mais pas aux Etats-Unis."

Manuel Valls aurait ainsi obtenu de Twitter une collaboration avec les autorités françaises, principalement en matière de surveillance : *" **Twitter s'engage à procéder au gel des données d'enquête sur simple courriel, sans aviser les utilisateurs si les enquêteurs demandent expressément à ce que ces mesures restent confidentielles.**"* Une mesure qui pourrait faire date pour le réseau puisque ce dernier s'est toujours battu pour refuser ce type d'ordonnance aux États-Unis. Lors de l'affaire WikiLeaks, le réseau avait ainsi obtenu le droit de prévenir les usagers lorsque le FBI saisissait leurs données personnelles, permettant à l'abonné d'anticiper sa défense.

Le ministre a assuré qu'il serait désormais plus facile pour la police d'accéder aux données personnelles : *" sur simple réquisition, pour les affaires (…) d'une particulière gravité, qualifiées de " serious crime"". Mais **Twitter sera également chargé de réaliser un premier écrémage sous la forme d'une censure partielle** : " le déréférencement des hashtags à succès, mais illicites, quand ils apparaissent dans les " Tendances" de sa page d'accueil" afin de " limiter leur résonance (…) De telles mesures ont déjà été prises à la demande des autorités ou d'associations françaises telles que SOS Homophobie."*

Difficile de concilier l'ensemble des mesures décrites avec la volonté initiale de Manuel Valls de nous présenter la défense de la liberté d'expression. Difficile également de comprendre comment Twitter peut opter pour une collaboration aussi poussée en France quand le réseau s'oppose farouchement à des mesures identiques, voire moins intrusives encore aux États-Unis et un peu partout ailleurs dans le monde.

source : generation-nt.com